



Bulletin d'information sur l'intégration régionale

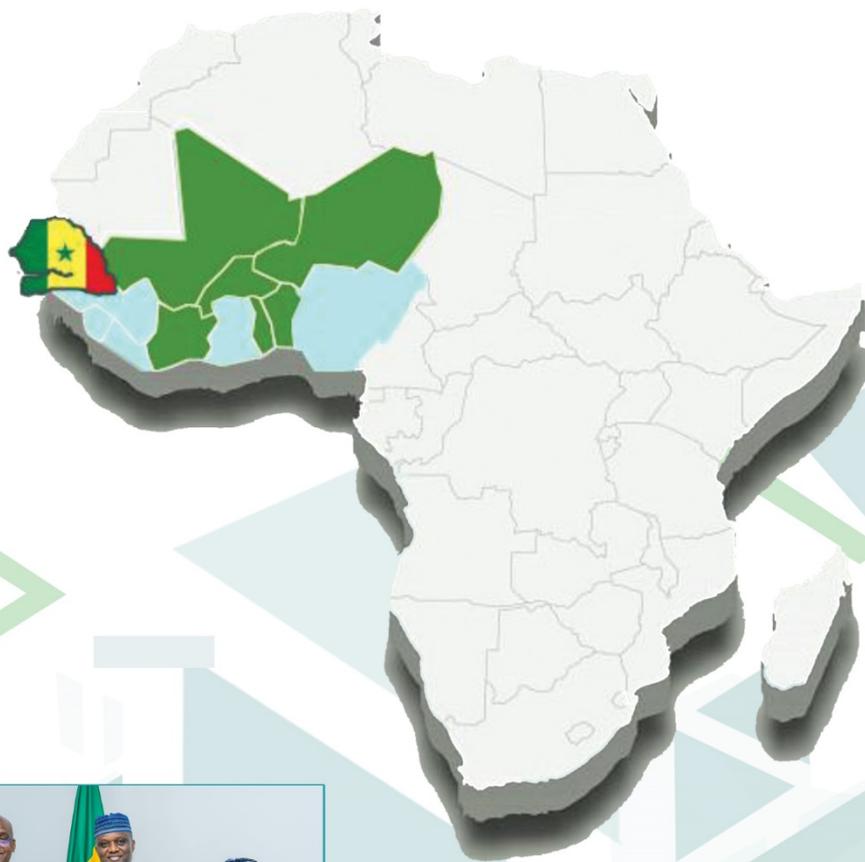
Août 2024

Numéro : 11



65^{ème} Session ordinaire de la
Conférence des Chefs d'État et de
Gouvernement

Page : 11



Session ordinaire du Conseil des Ministres

Page : 18



Audience du Ministre de l'Économie, du
Plan et de la Coopération du Sénégal
avec Madame la Commissaire aux
Affaires économiques et de
l'Agriculture de la Commission de la
CEDEAO

Page : 24



Audience du Ministre de l'Économie, du
Plan et de la Coopération du Sénégal
avec le Commissaire en charge des
Politiques économiques et de la
Fiscalité intérieure de la Commission de
l'UEMOA

Page : 26

DOSSIER

Pertinence du ciblage de
l'inflation dans le cadre du
projet de monnaie unique de la
CEDEAO

Page : 27



RÉSUMÉ.....	P.4
ÉVÈNEMENTS PHARES.....	P.5
DOSSIER.....	P.27
SANTÉ & BIEN-ÊTRE.....	P.34

Orientations :

M. Souleymane DIALLO, Directeur général de la Planification et des Politiques économiques

Mme Oumy NDIAYE SARR, Coordinatrice de la CSI

Équipe de rédaction :

M. Souleymane LOUM THIAM
M. Ousmane SAMBE
Dr. Aliou NIANG FALL
Mlle Marième Fatou SEYE
Mlle Rokhaya THIAM
M. Mouhamed SECK
M. Mor DIOP
Mme Soda NDIAYE DIATTA

Comité de lecture :

M. Ibrahima DIENG, Conseiller technique du DG
M. Assane Bouna NIANG, Conseiller technique du DG
M. Alassane Diallo, Directeur de la DPEE

Infographie :

M. Thierno I. GAYE

Édition :

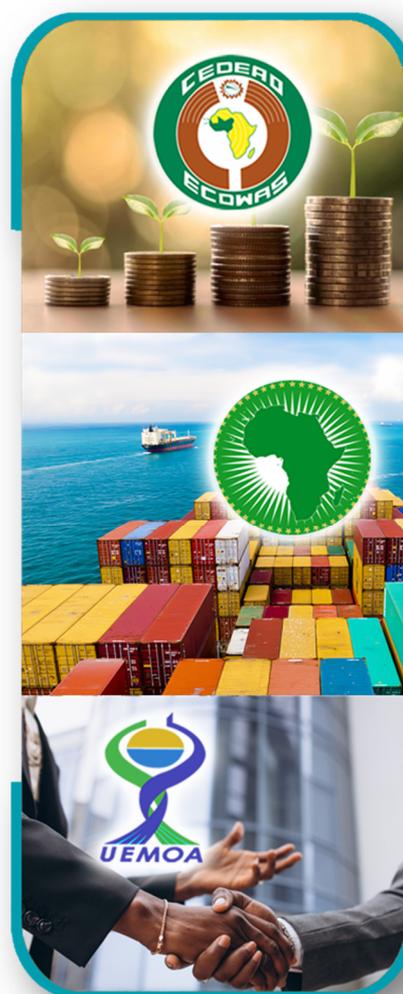
Imprimerie BRISTOL

Contact :

64, Rue Carnot X Saint Michel,
en face BICIS prestige
(+221) 33 889 72 63

EMAIL : csi@economie.gouv.sn

WEB : dgppe.sn/cellule-de-suivi-de-l-integration



NOS PARTENAIRES



RÉSUMÉ

L'Afrique poursuit la dynamique d'intégration économique dans un contexte mondial toujours difficile caractérisé par une inflation persistante et une croissance économique au ralenti. L'économie africaine s'est montrée résiliente et performante malgré les chocs sévères liés à la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, provoquée par des tensions géopolitiques telles que l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les problèmes climatiques et une instabilité politique persistante. L'édition du onzième numéro du Bulletin d'Information sur l'Intégration Régionale (BIIR) consacre une large tribune aux faits saillants de la réunion ministérielle de la 7^{ème} Session du Comité technique spécialisé (CTS) sur les Finances, les Affaires monétaires, la Planification et l'Intégration économique tenue en juillet 2024, à Tunis. Cette réunion fut l'occasion de revenir particulièrement sur la participation de l'UA aux travaux du G20 et sur la mise en œuvre opérationnelle de l'Agence africaine de Notation de Crédit (AANC).

Dans la zone CEDEAO, la 65^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a été marquée par l'examen des questions liées à l'intégration régionale et au développement, à la paix, la sécurité et à la démocratie. À cette occasion, la Conférence a désigné **S.E. Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République du Sénégal comme Facilitateur de la CEDEAO**, en collaboration avec S.E. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République Togolaise.

En outre, la réunion statutaire mi-annuelle de l'AMAO qui s'est tenue à Dakar en juillet 2024, a été une occasion pour échanger sur les performances économiques et les objectifs de transformation structurelles en Afrique. L'examen du rapport de convergence fait ressortir les faits saillants :

- le taux de croissance économique est estimé à 3,7% en 2023 contre 3,9% en 2022 ;
- les pressions inflationnistes sont restées fortes avec un taux ressorti à 19,8% en 2023 contre 17,1% en 2022 ;
- les finances publiques ont été caractérisées par une amélioration du déficit budgétaire (hors dons) s'établissant à 5,4% en 2023 et une hausse du taux d'endettement public ressorti à 50,7% contre respectivement 5,7% et 36,8% en 2022 ;
- le solde du compte courant est ressorti déficitaire de 0,9% du PIB en 2023, après 1,7% en 2022.

Pour 2024, le rapport souligne un relèvement de la croissance économique à 4,3% dans un contexte de détente des prix à la consommation estimée à 18,5%. Ce rebond de la croissance sera soutenu par l'amélioration attendue des conditions économiques mondiales et par des mesures politiques efficaces. Par ailleurs, la CEDEAO a également lancé officiellement son Centre régional pour les engrais et la santé des sols pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

Au sein de l'UEMOA, les activités liées à l'intégration régionale sont principalement marquées par la tenue de la deuxième Session du Conseil des Ministres, en juillet 2024. A ce titre, le Conseil a examiné et adopté le Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale au titre du premier semestre 2024. Selon ce rapport :

- le contexte régional reste toujours ponctué par la persistance de la crise sécuritaire dans le sahel ;
- l'activité économique et financière de l'Union a progressé de 5,3% en 2023 contre 5,5% en 2022 ;
- les tensions sur les prix à la consommation se sont atténuées avec un taux d'inflation

annuel moyen ressorti à 3,7% en 2023 après 7,4% en 2022 ;

- l'exécution des finances publiques des États en 2023 est marquée par une réduction du déficit budgétaire, ressorti à 5,2% du PIB contre 6,9% en 2022 et une progression de 1,4 point du taux d'endettement pour se situer à 59,1% du PIB en 2023 ;
- le déficit courant s'est réduit de 2,4 points, pour s'établir à 7,5% du PIB ;
- la situation monétaire est caractérisée par la progression de la masse monétaire, ressortie à 3,5% contre 11,5% en 2022, en liaison avec la dégradation des actifs extérieurs nets, atténuée par la hausse des créances intérieures.

Pour 2024, le taux de croissance économique de l'Union est attendu à 7,3%, avec le démarrage de la production de pétrole au Sénégal et le début des exportations du pétrole brut au Niger. La détente des tensions sur les prix devrait se poursuivre avec une évolution en dessous de 3%. La réduction du déficit budgétaire global est attendu à 4,1% du PIB et le taux d'endettement de l'Union ressortirait à 58,4% en 2024. Le déficit courant devrait s'établir à 4,2% et le solde global de la balance des paiements serait excédentaire de 776,3 milliards. Quant à la situation

monétaire, il est prévu, à fin décembre 2024, une hausse de 8,0% de la masse monétaire, portée par les créances intérieures et la consolidation attendue des actifs extérieurs nets.

Le Conseil a également adopté les projets de textes relatifs principalement aux orientations de politique économique des États membres pour l'année 2025, à la mobilisation optimale des recettes fiscales dans les États membres et à l'usage des juridictions financières de l'UEMOA.

En outre, le Conseil s'est penché sur des questions relatives à l'AMF-UMOA, la BCEAO et la BOAD.

L'actualité de l'Union a été également marquée par le démarrage de la phase pilote du système de paiement instantané interopérable.

Cette édition du bulletin tente d'analyser, à travers un dossier, la pertinence du ciblage de l'inflation dans le cadre du projet de monnaie unique de la CEDEAO. Pour rappel, le ciblage d'inflation a été adopté par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement comme cadre de politique monétaire de la future Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest (BCAO), lors de sa 55^{ème} Session ordinaire en juin 2019 à Abuja (Nigéria).

Première Conférence panafricaine sur l'éducation des filles et des femmes



Le Centre international de l'Union africaine pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (Union africaine CIEFFA), bureau spécialisé de la Commission de l'UA, a organisé la première conférence panafricaine sur l'éducation des filles et des femmes à Addis-Abeba (Ethiopie) en juillet 2024. Cette activité entre dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de l'année 2024 de l'UA consacrée à l'éducation. Elle s'est tenue en format hybride et a porté sur le thème « *Priorité à l'éducation des filles et des femmes : une stratégie pour un meilleur accès à un apprentissage inclusif, tout au long de la vie, de qualité et pertinent en Afrique* ». La rencontre a accueilli plus de trente (30) délégations gouvernementales, des organismes des Nations Unies, des partenaires au développement, des chefs traditionnels et religieux, des jeunes et des organisations de la société civile œuvrant pour l'éducation, l'égalité des sexes et la protection sociale.

Lors de la cérémonie d'ouverture, la Directrice de l'UN Girl's Education Initiative (UNGEI) de l'ONU a rappelé que les conclusions d'une étude réalisée en Sierra Leone et qui a révélé que les croyances sous-jacentes de la population sur le rôle des filles et des femmes dans la société, n'avaient pas changé malgré les progrès enregistrés en matière de

sensibilisation à l'éducation des filles. A ce titre, le Vice-Président de la Commission a rappelé que l'éducation des femmes et des filles constitue un outil stratégique pour leur autonomisation en favorisant l'élimination des inégalités entre les sexes dans les domaines social, économique et politique. L'éducation des filles et des femmes leur permettra de faire des choix en connaissance de cause dans tous les domaines de la vie, de pouvoir concourir à des postes de responsabilité et d'avoir une voix respectée et comprise au niveau des instances de décision.

La Conférence a été également marquée par le 8^{ème} dialogue de haut niveau sur l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation organisé sous le thème « *Promotion des politiques d'éducation adaptées à l'égalité des sexes dans le cadre de la campagne AfricaEducatessHer et des engagements pris au Sommet sur l'éducation* ». A cet égard, il a été relevé que les principaux obstacles à la promotion de l'éducation des filles et des femmes sont les pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines, la violence sexiste à l'école ainsi que les mariages précoces et forcés.

La conférence a également permis la collecte et l'évaluation des initiatives menées par les jeunes pour l'éducation des filles et des femmes

en Afrique. A ce titre, le Directeur du Département de l'Éducation, de la Science, de la Technologie et de l'Innovation (ESTI) de l'UA a rappelé le rôle important des jeunes pour exploiter pleinement le dividende démographique et la nécessité d'inclure la voix de ces derniers dans le processus de développement et dans les plateformes de leadership.

A l'issue des sessions, les recommandations suivantes ont été formulées :

- prioriser les cadres juridiques ainsi que les réformes législatives et politiques afin de garantir la réintégration et l'éducation continue de tous les enfants ;
- renforcer la mise en œuvre des politiques et plans nationaux pour prévenir et répondre à la violence basée sur le genre à l'école ;
- garantir l'inscription des adolescentes vivant en zone rurale, en situation de handicap, les femmes enceintes, et/ou jeunes mères dans des systèmes d'éducation formelle et non formelle, et leur accès à des opportunités d'apprentissage, notamment dans le domaine des STIM et de l'enseignement professionnel et technique ;
- promouvoir des politiques de financement sensibles au genre pour garantir des interventions équitables favorisant et préservant l'éducation des filles, notamment l'apprentissage fondamental à travers l'approvisionnement standard en eau, l'assainissement et l'hygiène, des programmes de santé menstruelle, d'alimentation scolaire et des stratégies d'adaptation au climat ;
- promouvoir la production de données désagrégées par sexe dans les systèmes d'information et de gestion de l'éducation et la recherche sur les multiples vulnérabilités qui impactent l'éducation des filles et des femmes afin d'alimenter les démarches de plaidoyer fondées sur des données fiables, une législation et des politiques sensibles au genre ;
- promouvoir le leadership des femmes notamment les cheffes d'établissement et les enseignantes, les modèles de rôles sociaux et leurs réseaux afin d'inspirer et d'encourager les générations futures et de réduire les disparités de genre, en particulier, dans les domaines à prédominance masculine ;
- combler la fracture numérique entre les hommes et les femmes et développer la culture numérique chez les apprenants(e)s et les enseignant(e)s en l'intégrant dans la reprise de l'apprentissage et les stratégies fondamentales ;
- adopter et lancer la campagne « *l'Afrique éduque ses filles* » au niveau national ;
- recommander que le document relatif à l'appel à l'action (AUPANECOGEd1) soit présenté au Comité Spécialisé et Technique de l'UA sur l'Éducation, la Science, la Technologie et l'Innovation en tant que document stratégique.

Réunion ministérielle de la 7^{ème} Session du Comité technique spécialisé (CTS) sur les Finances, les Affaires monétaires, la Planification et l'Intégration économique



La réunion ministérielle de la 7^{ème} session ordinaire du CTS de l'UA sur les Finances, les Affaires monétaires, la Planification et l'Intégration économique s'est tenue en juillet 2024 à Tunis (Tunisie). Cette rencontre a permis aux ministres d'aborder plusieurs thématiques et d'examiner le rapport et les recommandations de la réunion des experts qui l'a précédée. Ces thématiques ont porté entre autres, sur : (i) la création des Institutions financières africaines, (ii) la participation de l'UA aux travaux du G20 et l'exposé du Groupe de haut niveau sur la réforme de l'architecture financière mondiale et (iii) la mise en œuvre opérationnelle de l'Agence africaine de Notation de Crédit (AANC).

Concernant l'état des lieux de la création des Institutions financières de l'UA (IFUA), les ministres ont échangé sur les points suivants à savoir : (i) la mise en œuvre du projet de liaison des Bourses africaines, (ii) le projet de création d'un secrétariat pour le suivi des critères de convergence macroéconomique et (iii) l'étude technique relative à la mise en œuvre des IFUA. Au terme des échanges, les ministres ont approuvé les différentes recommandations suivantes formulées à l'encontre des pays membres et institutions :

Au titre du projet de liaison des Bourses africaines, il a été retenu ce qui suit :

- travailler en étroite collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER) et les institutions panafricaines pour favoriser l'intégration régionale des marchés de capitaux ;
- faciliter l'harmonisation des politiques et des réglementations afin de garantir le renforcement des marchés de capitaux africains ;
- renforcer les Bourses et les infrastructures de négociation existantes afin d'accroître la liquidité.

Concernant le projet de création d'un secrétariat pour le suivi des critères de convergence macroéconomique, il faut :

- éviter la duplication des processus institutionnels, étant donné que le Secrétariat chargé du suivi de la mise en œuvre des critères de convergence macroéconomique est appelé à remplir certaines des fonctions de l'Institution monétaire africaine (IMA) ;
- accélérer la mise en œuvre opérationnelle de l'IMA afin de faciliter le suivi et l'évaluation de leurs performances.

S'agissant de l'étude technique relative à la mise en œuvre des IFUA, il est impératif :

- d'élaborer des scénarios d'apport de capitaux dans le cadre de l'étude sur les questions techniques relatives aux IFUA via la mise à jour des statuts et des protocoles de ces institutions ;
- de proposer des solutions sur les modalités selon lesquelles les petits États insulaires africains ainsi que le reste des États membres pouvaient intégrer les IFUA.

Concernant la participation de l'UA en qualité de membre permanent du G20 et l'exposé du Groupe de travail de haut niveau sur la réforme de l'architecture financière mondiale, les ministres ont dégagé des points clés à promouvoir notamment sur les questions de la dette et du climat. Ainsi, pour pallier les problèmes de financement des pays africains, les principales priorités de réformes devraient s'appuyer entre autres, sur : (i) la reconstruction de l'Aide internationale au Développement (AID) et du Fonds africain de Développement (FAD) pour assurer un financement abordable et à grande échelle et (ii) la réforme des mécanismes de résolution de la dette en mettant l'accent sur la réforme du Cadre commun du G20. Les ministres ont approuvé les

recommandations suivantes formulées à l'encontre de la CEA et de la CUA :

- poursuivre leur rôle moteur dans la détermination des positions de l'Afrique au G20 et dans la réforme de l'architecture financière mondiale ;
- coordonner le travail des partenaires de savoir afin de garantir la préparation des positions de l'Afrique fondées sur des éléments probants et visant à protéger les intérêts du continent dans les négociations mondiales ;
- plaider en faveur de la mise en œuvre opérationnelle de la réorientation des Droits de Tirage spéciaux par le biais des Banques multilatérales de Développement en tant qu'instrument de capital hybride.

S'agissant de la mise en œuvre opérationnelle de l'Agence africaine de Notation de Crédit (AANC), la BAD et l'AFREXIMBANK sont appelés à accorder un soutien financier et technique pour sa mise en œuvre opérationnelle.

Par ailleurs, l'examen du projet de Statuts révisés de l'IMA a été reporté à la prochaine session sur demande de certains États membres notamment le Maroc, l'Égypte, l'Afrique du Sud, l'Algérie qui souhaiteraient que leurs préoccupations soient bien prises en compte dans le projet.

Journée africaine de la Macroéconomie



La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et ses partenaires ont organisé le lancement inaugural de la « Journée Africaine de la Macroéconomie ». Le thème de la journée est « Promouvoir la stabilité

macroéconomique et la croissance en Afrique : Approches-Prospective ». Elle s'est tenue sous format hybride à Dakar en juin 2024.

L'objectif principal de cette journée est de favoriser une meilleure compréhension de la situation macroéconomique actuelle du continent et de ses perspectives. En effet, malgré des taux de croissance relativement élevés, les économies africaines restent confrontées à de nombreux défis notamment un taux de chômage élevé, une pauvreté persistante, un accès limité au financement et une vulnérabilité aux chocs extérieurs.

Face à ces défis, la stabilité macroéconomique devient essentielle pour libérer le potentiel économique de l'Afrique et favoriser une croissance inclusive qui profite à tous les segments de la société. Toutefois, la réalisation de cette stabilité reste difficile dans de nombreux pays africains, en raison notamment du manque de professionnels qualifiés en analyse macroéconomique. Cette situation constitue un véritable obstacle à la formulation et à la mise en œuvre de politiques efficaces. A ce titre, la CEA et ses partenaires ont lancé en 2021 le Réseau des jeunes économistes de la CEA (RJE-CEA) en vue de combler les lacunes en matière de capital humain. A cet égard, la CEA et ses partenaires reconnaissent l'importance d'organiser chaque année une "Journée Africaine de la Macroéconomie (JAM)".

Lors de la célébration de la journée, trois (3) panels ont été organisés sur les thématiques

suivantes (i) Stabilité macroéconomique et Croissance en Afrique : les expériences Pays ; (ii) Approches prospectives pour la Croissance économique et la Durabilité en Afrique ; et (iii) Solutions systémiques : renforcer les capacités des Jeunes pour réimaginer le paysage économique mondial.

Le 1^{er} panel a abordé les stratégies réussies de gestion de l'inflation, de la dette publique et des taux de change. L'accent a été mis sur les facteurs pouvant favoriser l'augmentation des investissements, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

Le 2^{ème} panel est revenu sur le concept d'économie régénératrice, le rôle des avancées technologiques dans la promotion de l'innovation verte, la réponse aux défis climatiques et la création de nouvelles opportunités dans l'économie verte. Les discussions ont porté sur l'importance de stimuler l'innovation dans les secteurs durables afin de libérer tout leur potentiel.

Le 3^{ème} panel a porté sur l'opportunité d'explorer le pouvoir de la pensée systémique en tant qu'outil permettant aux jeunes esprits de réimaginer le paysage économique mondial afin de devenir les catalyseurs d'un changement positif.



65^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement



La 65^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO s'est tenue le 07 juillet 2024 à Abuja (Nigéria). Cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement des dossiers relatifs à : (i) l'intégration régionale et au développement et à (ii) la paix, la sécurité et la démocratie.

Au titre des performances macroéconomiques, la Conférence a pris note des bonnes perspectives économiques et des efforts de consolidation budgétaire. Une accélération de la croissance économique est attendue à 4,3% en 2024 même si les pressions inflationnistes et l'accroissement du taux d'endettement au sein de la région devraient se poursuivre. À cet égard, la Conférence invite les États à poursuivre la mise en œuvre de politiques économiques et financières porteuses de croissance économique durable et inclusive, avec une saine gestion des finances publiques conduisant au respect des critères de convergence macroéconomique.

Concernant la monnaie unique, la Conférence invite les États membres à élaborer et à transmettre à la Commission leurs Programmes Pluriannuels de Convergence pour la période 2025-2029, au plus tard le 31 octobre 2024 afin de permettre une bonne évaluation du processus de convergence macroéconomique. En outre, après avoir pris bonne note des conclusions du Comité de haut niveau sur les modalités pratiques pour la création de l'ECO,

la Conférence a instruit la Commission de maintenir le Pacte de stabilité et de convergence macroéconomique entre les États membres de la CEDEAO et de lui soumettre un projet d'Acte additionnel définissant les modalités de participation des États membres à l'Union monétaire à sa première session ordinaire de 2025. La Commission a été également chargée, en collaboration avec l'AMAO, de procéder à l'évaluation des coûts, l'identification des sources et des modalités de financement de la mise en place des institutions nécessaires pour la création de l'ECO.

Relativement aux questions de paix, de sécurité et de bonne gouvernance, la Conférence a demandé à la Commission d'élaborer un plan d'urgence prospectif pour faire face à toute éventualité dans les relations avec les pays de l'Alliance des États du Sahel (AES). Dans le cadre de la médiation et des discussions entre la Communauté et les pays de l'AES, la Conférence désigne **S.E. Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République du Sénégal comme Facilitateur de la CEDEAO**, en collaboration avec S.E. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République Togolaise.

La rencontre s'est terminée avec l'élection de son S.E. Bola Ahmed Tinubu, Président de la République Fédérale du Nigéria comme Président de la Conférence pour un mandat d'un an.

Réunions statutaires de l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest



Les réunions statutaires mi-annuelles de l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) se sont tenues au mois de juillet 2024 à Dakar (Sénégal). En perspective de la réunion du Comité des Gouverneurs des banques centrales des États membres, le Comité technique a examiné le rapport de convergence de la CEDEAO au titre de l'année 2023 et les rapports des études réalisées par l'AMAO dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route pour le lancement de l'ECO.

1. Rapport de convergence

Le rapport évalue les performances macroéconomiques et l'état de la convergence des États membres en 2023, ainsi que les perspectives pour 2024.

1.1. Au titre des performances macroéconomiques

L'orientation générale de la politique macroéconomique de la CEDEAO en 2023 a été principalement axée sur le renforcement de la résilience économique, l'assainissement budgétaire, tout en assurant la stabilité des prix et des taux de change.

Le cadre macroéconomique de la région est marqué par un léger ralentissement de la croissance économique qui s'est établie à 3,7% en 2023 contre 3,9% en 2022 dans un contexte de fortes pressions sur les prix. Les pays de la ZMAO ont enregistré une évolution du PIB de 3,1% en 2023 contre 3,4% en 2022, reflétant le ralentissement au Nigéria et au Ghana. Dans

l'UEMOA, la croissance économique a également ralenti s'établissant à 5,3% en 2023 contre 5,5% en 2022.

Les pressions inflationnistes dans la région sont restées fortes avec un taux ressorti à 19,8% en 2023 contre 17,1% en 2022. L'inflation est restée très élevée dans les pays de la ZMAO (26,4%) et plus stable dans l'UEMOA (3,7%) en lien avec l'appréciation du taux de change.

Les finances publiques ont été caractérisées par une amélioration du déficit budgétaire (hors dons) qui s'est établi à 5,4% en 2023 contre 5,7% du PIB en 2022. Dans la ZMAO, le déficit budgétaire est estimé à 5,2% du PIB en 2023 contre 5,1% en 2022. Il s'est amélioré de 1,8 point dans l'UEMOA pour s'établir à 6,1% du PIB en 2023.

Le taux d'endettement public de la région est estimé à 50,7% en 2023 contre 36,8% en 2022, en lien principalement avec la dépréciation du taux de change et la titrisation des avances « Ways and Means » au Nigéria. Dans la ZMAO, il a atteint 46,7% du PIB contre 30,3% en 2022. Dans l'espace UEMOA, le ratio dette/PIB a augmenté pour atteindre 59,1% en 2023, contre 57,6% en 2022.

Les échanges extérieurs sont marqués par un solde du compte courant déficitaire de 0,9% du PIB en 2023, après un déficit de 1,7% en 2022. La ZMAO a enregistré un excédent de 1,8% du PIB en 2023, reflétant les excédents au Nigéria, au Ghana et en Guinée. Dans l'UEMOA, le déficit a été réduit de 7,5 % du PIB en 2023

après 9,9% en 2022, reflétant des améliorations du solde des biens et services.

La conduite de la politique monétaire a été mitigée avec la nécessité de contenir les pressions inflationnistes mais aussi avec des efforts déployés pour soutenir la croissance économique et améliorer la liquidité du système bancaire. Globalement, l'orientation de la politique monétaire a été restrictive suite au relèvement des taux d'intérêt. La situation monétaire est caractérisée par une augmentation de 34,4% de la masse monétaire en décembre 2023, sous l'effet de la progression de 17,6 % des avoirs intérieurs nets (AIN), en particulier dans la ZMAO.

Les prévisions pour 2024 font apparaître un relèvement de 4,3% de la croissance économique, une détente des pressions sur les prix avec un taux d'inflation annuel moyen de 18,5% et une amélioration du déficit budgétaire à 4,5% du PIB. Le taux d'endettement est estimé à 45,5% en 2024. Dans ce contexte, le déficit du compte courant est attendu à 0,4% du PIB et la politique monétaire devrait être mitigée en réponse aux craintes de la montée de l'inflation dans la ZMAO et l'assouplissement dans l'UEMOA.

1.2. Performances de convergence macroéconomique

L'évaluation des performances montre qu'aucun État n'a respecté l'ensemble des critères de convergence en 2023 comme en 2022. Seul le Cabo Verde a respecté les quatre (4) critères de convergence de premier rang en 2023. Toutefois, le nombre d'États membres qui respectent au moins trois (3) critères de premier rang est passé de quatre (4) pays en 2022 à sept (7) en 2023, grâce à l'amélioration du respect des critères relatifs à l'inflation et au déficit budgétaire.

Le Sénégal a respecté trois (03) critères de convergence, dont deux (02) de premier rang (réserves extérieures brutes, financement du

déficit par la Banque centrale) et un (01) de second rang (variation du taux de change nominal). Les critères portant sur le déficit budgétaire, l'inflation et la dette publique n'ont pas été respectés en 2023.

En 2024, les perspectives en matière de respect des principaux critères de convergence restent incertaines compte tenu de la persistance des pressions inflationnistes et budgétaires dans certains États membres.

Pour surmonter les défis et améliorer les performances économiques, les recommandations du rapport ont porté principalement sur :

- l'adoption de mesures visant à stabiliser les prix à la consommation avec une meilleure coordination entre politiques budgétaire et monétaire ;
- le renforcement des efforts d'assainissement budgétaire à travers une meilleure mobilisation des recettes internes et une amélioration de la gestion des dépenses publiques ;
- l'intensification de la transformation structurelle à travers la diversification économique ;
- la priorisation des mesures visant à assurer une gestion efficace des réserves de change ;
- l'accélération des réformes en matière de digitalisation des régies financières ;
- le renforcement de la sécurité et des conditions sociopolitiques en vue de promouvoir les activités économiques et la poursuite des investissements ;
- la mise en œuvre de mesures visant à contenir le déficit budgétaire dans la limite de la norme de 3,0% du PIB prescrite dans le Pacte de convergence et de stabilité macroéconomique ;
- la priorisation des stratégies exhaustives de gestion de la dette.

49^{ème} anniversaire de la CEDEAO



Le Bureau national de la CEDEAO a célébré, le 11 juin 2024 à Dakar, le 49^{ème} anniversaire de l'institution. Placé sous le thème : « Renforcer l'unité, la paix et la sécurité régionales », cette rencontre a enregistré la participation du Corps diplomatique accrédité au Sénégal, des représentants des institutions de la CEDEAO, de l'Administration, du secteur privé, des universitaires, des étudiants, de la société civile, etc. Elle a été présidée par le Ministre des Forces Armées, représentant le Ministre de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères. L'occasion a été saisie pour explorer, dans le cadre d'un panel de haut niveau, les thèmes relatifs aux défis et perspectives communautaires en termes de paix et de sécurité, d'intégration économique et de réforme de la gouvernance institutionnelle de la CEDEAO.

I. Défis et perspectives de la CEDEAO dans le domaine de l'intégration économique et monétaire

La première communication traitant de **l'état des lieux de l'intégration économique et monétaire**, a porté sur les principales initiatives de la CEDEAO depuis 1975 dans le cadre de l'intégration commerciale. Ces dernières ont conduit à la mise en place du Schéma de Libéralisation des Échanges (SLE) en 2003 et du Tarif extérieur commun (TEC) en 2015. Concernant l'intégration monétaire, l'adoption du Programme de Coopération monétaire de la CEDEAO (PCMC) en 1987 a posé les premiers jalons du projet de monnaie unique dans la région. Cependant, des difficultés dans le

processus de convergence nominale entre les pays membres ont fait que plusieurs horizons n'ont pas été respectés. Ainsi, pour pallier ces difficultés, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a adopté un nouveau Pacte de Convergence et de Stabilité Macroéconomique (PCSM) en 2021 dans une perspective de monnaie unique en janvier 2027.

Par ailleurs, un certain nombre de défis relatifs à l'avènement de la monnaie commune ont été cités à savoir : (i) la dépendance excessive vis-à-vis des secteurs miniers et des services, (ii) l'écart entre la volonté politique et la réalité du processus de convergence macroéconomique, (iii) le niveau élevé de l'inflation et l'évolution de la dette publique préoccupants pour certains États membres, (iv) le faible niveau de mise en œuvre de réformes fiscales appropriées, (v) la hausse significative des créances nettes sur l'État dans certains pays membres accentuant les risques de financement du déficit budgétaire par la Banque centrale au-delà de la limite prescrite par le Pacte.

La deuxième intervention a mis l'accent sur **les facteurs bloquants de l'intégration économique de la CEDEAO**. Il s'agit notamment de :

- du faible engagement et du manque de volonté politique des pays, se traduisant notamment par : (i) une internalisation insuffisante des objectifs d'intégration convenus au niveau national, (ii) des réticences à céder une partie de la souveraineté nationale à la communauté, (iii) l'instabilité politique et les conflits, (iii)

un manque de compréhension et de soutien généralisé de l'intégration au niveau national.

- les lacunes de l'architecture institutionnelle régionale : les institutions des communautés économiques régionales n'ont pas l'autorité, les pouvoirs et les ressources nécessaires pour faire appliquer les décisions, exécuter les programmes et mener des processus à leur conclusion logique.
- les conflits et instabilités politiques : les conflits transfrontaliers et les guerres civiles constituent des menaces constantes.
- une participation du secteur privé à l'intégration reconnue mais limitée.

La troisième intervention a soulevé **les défis liés à l'intégration économique dans la CEDEAO** qui persistent malgré des résultats notés. Il s'agit de : (i) l'insuffisance des ressources financières ; (ii) la mauvaise qualité des infrastructures ; (iii) l'absence de mécanismes appropriés de suivi des progrès réalisés ; (iv) les perturbations dues aux différentes crises mondiales, régionales et nationales et (v) la faiblesse de mise en œuvre de plusieurs politiques et accords. De plus, le manque de résilience de la région face aux chocs exogènes constitue également un défi important pour l'aboutissement de la monnaie unique. Il a été également noté que les menaces d'éclatement avec la sortie des pays de l'AES ne sont pas de bons augures pour le processus d'intégration.



Par ailleurs, quelques perspectives dans la région ont été présentées. Parmi celles-ci, le retour de la paix et de la stabilité, l'adoption et la mise en œuvre des réformes novatrices, la

diversification économique, les mutations structurelles, l'intégration des marchés financiers, le développement technologique et l'unité des États membres. Ainsi, il est nécessaire de veiller à ce que les mesures collectives retenues s'imposent non seulement à tous les États membres mais aussi aux principaux partenaires et parties prenantes pour pouvoir faire de la convergence une réalité et matérialiser les avantages économiques de l'intégration à travers l'opérationnalisation de la ZLECAf.

II. La nécessité d'engager des réformes institutionnelles au sein de la CEDEAO

Cette intervention a relevé trois (03) réserves et posé deux (02) impératifs à savoir d'une part relativiser la nécessité d'engager des réformes institutionnelles au niveau de la CEDEAO et, d'autre part, indiquer la direction vers laquelle l'effort devrait se focaliser davantage.

S'agissant des réserves, il faut relever d'abord le fait, qu'à la lumière du contexte politique actuel de la région, l'urgence du moment milite davantage en faveur de la prise de mesures vigoureuses et salutaires pour garantir l'unité et la cohésion des États membres plutôt qu'une réforme institutionnelle de l'organisation communautaire. La sécurité est prioritaire par rapport aux réformes institutionnelles qui se feront sur le long terme. Par la suite, en termes de réformes visant à améliorer le bon fonctionnement de la CEDEAO, l'organisation communautaire ne devrait pas miser exclusivement sur les réformes institutionnelles mais également sur les réformes juridiques qui participent à cet objectif. Enfin, il y aurait, comme préalable, l'internalisation des réformes communautaires par les États membres en vue d'assurer leur effectivité et d'impacter le changement dans l'espace communautaire dans le sens souhaité.

Concernant les impératifs, les deux mesures à observer sont la « **remise en ordre** » et la « **remise en marche** ».

Au titre de la **remise en ordre**, il s'agit d'une part de revoir en profondeur tout le système normatif de la CEDEAO à travers une analyse critique de la cohérence et de la compatibilité des différentes catégories de normes communautaires. En effet, beaucoup de textes sont adoptés avec des actes additionnels empilés et non cohérents. D'autre part, il y a la nécessité de mieux associer les États membres dans l'élaboration des normes par une codification de leur processus d'adoption qui permet de le rendre inclusif et participatif. Il est également nécessaire d'associer les Parlements nationaux à l'élaboration des normes ce qui sera gage d'une bonne législation.

S'agissant de la **remise en marche**, l'accent a d'abord été mis sur la nécessité pour l'organisation communautaire et pour les États membres de respecter les calendriers législatifs et réglementaires pour l'adoption des réformes et leur mise en application. Dans ce cadre, deux exemples concrets cités sont le projet phare de Conseil économique et social de la CEDEAO qui tarde à se concrétiser et l'adoption du protocole fixant les domaines de vote majoritaire et de vote consensuel qui a accusé beaucoup de retards. Il est impératif d'être fidèle aux objectifs et de respecter les horizons. L'autre nécessité, pour la CEDEAO, serait de mettre en œuvre son volet gouvernance et dans ce cadre, adopter en urgence le protocole révisé sur la démocratie et la bonne gouvernance pour consolider ces aspects essentiels dans l'espace communautaire. L'obligation des États de rendre compte en matière de gouvernance permettre d'éviter toute sortie de la Communauté.

III. Le rôle des femmes et des jeunes dans l'intégration régionale

Cette intervention a rappelé que l'intégration régionale est un catalyseur de développement et d'égalité entre les hommes et les femmes. A ce titre, le Centre pour le Développement du Genre de la CEDEAO, le bras technique de la Communauté, est chargé de la mise en œuvre

des programmes en matière de genre. Le centre dispose de plusieurs programmes visant l'autonomisation des femmes, leur participation politique, la promotion et le développement des compétences, les partenariats autour de l'Agenda du Genre, la mobilisation des parties prenantes. Ces programmes visent l'amélioration des performances des femmes par le renforcement des capacités et reposent également sur des thématiques telles que le Genre et les médias sociaux, le Genre et la migration.

A l'issue des différentes interventions, plusieurs recommandations ont été formulées, à savoir :

- le financement des projets de façon optimale à travers le Fonds pour le Développement et le Financement des Secteurs des Transports et de l'Énergie, par exemple ;
- l'élaboration de programmes ciblant les pays enclavés ;
- la priorité à donner au respect des textes plutôt qu'aux réformes institutionnelles ;
- l'attribution de 70% du budget de la communauté aux programmes plutôt qu'au fonctionnement ;
- la dotation d'une force opérationnelle et autonome à la CEDEAO ;
- la vulgarisation des succès de la CEDEAO afin d'éviter la désinformation ;
- l'implication des femmes et des jeunes dans la résolution des crises ;
- la promotion de la solidarité économique.



Lancement du Centre régional pour les engrais et la santé des sols pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel



La CEDEAO, en collaboration avec un consortium de partenaires techniques et financiers, a lancé officiellement le Centre régional pour les engrais et la santé des sols pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, le 26 juin 2024 à Ibadan (Nigéria). Ce consortium est composé de l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA), l'International Fertilizer Development Center (IFDC), l'Africa Plant Nutrition Institute (APNI), l'Office chérifien des phosphates (OCP-Africa), l'Université Polytechnique Mohamed VI (UM6P) et la Banque mondiale.

Le Centre régional encore appelé Hub régional vise à soutenir les pays d'Afrique de l'ouest et du Sahel dans l'amélioration de la santé des sols et la gestion de la fertilité à long terme afin d'accroître leur rendement et la rentabilité, d'utiliser de manière efficace les ressources (comme les nutriments, l'eau, la main-d'œuvre et les semences) et de renforcer leur résilience face au changement climatique. Le centre servira de plateforme pour le développement et la mise en œuvre d'investissements stratégiques dans le domaine des engrais et de la santé des sols.

Son objectif principal est d'accroître la productivité agricole, la rentabilité et la résilience climatique des exploitations agricoles de la région.

Le lancement de ce Centre a été marqué par la signature de deux protocoles d'accord clés. Le premier, conclu avec l'IITA, vise à opérationnaliser la politique agricole régionale de la CEDEAO (ECOWAP) et à renforcer les capacités du Hub. Le deuxième, signé avec OCP Africa, permettra de développer des programmes de formation en vulgarisation agricole sur les engrais et la santé des sols à l'Université Polytechnique Mohammed VI au Maroc.

En plus de ces alliances stratégiques, la CEDEAO a demandé une implication plus étendue des acteurs concernés afin de soutenir les initiatives du Hub. Dans cette optique, il a été mis en évidence le besoin d'un engagement actif de la part des gouvernements, des agriculteurs, du secteur privé, des organisations de la société civile et des partenaires au développement afin de faire de ce centre un véritable succès.

Session ordinaire du Conseil des Ministres



Le Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a tenu le 11 juillet 2024 sa deuxième session ordinaire au titre de l'année 2024, à l'Agence Principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Ouagadougou (Burkina Faso).

Le Conseil s'est penché sur des questions relatives à la Commission de l'UEMOA, l'AMF-UMOA, la BCEAO et la BOAD.

- **Au titre de la Commission de l'UEMOA**

Le Conseil a examiné et adopté le Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale au titre du premier semestre 2024. Ce rapport procède à l'évaluation des performances économiques et financières des Etats membres de l'Union en 2023 et fournit les indications sur les prévisions pour l'année 2024 ainsi que les orientations de politiques économiques au titre de l'année 2025. Ainsi il ressort du rapport malgré la persistance de la crise sécuritaire dans le sahel, la croissance économique de l'Union a progressé de 5,3% en 2023 contre 5,5% en 2022. Le taux d'inflation annuel moyen de l'Union a baissé pour s'établir à 3,7% en 2023 contre 7,4% en 2022, sous l'effet notamment du bon approvisionnement des marchés en produits locaux de grande consommation et de la détente des cours des matières premières.

L'exécution des opérations financières des Etats en 2023 s'est traduite par une réduction des déficits budgétaires, en liaison principalement avec une hausse des recettes publiques plus importante que celle des dépenses. Le déficit budgétaire global, dont

compris, de l'Union est ressorti à 5,2% en 2023 du PIB contre 6,9% en 2022. Hors dons, il s'est chiffré à 6,4% du PIB en 2023 contre 8,2% en 2022. Le taux d'endettement de l'Union a progressé de 1,4 point pour se situer à 59,1% du PIB en 2023. En outre, à l'exception du Sénégal, le service de la dette intérieure a représenté plus de 50% du service total de la dette dans les autres Etats membres.

Le déficit courant de la Balance des paiements s'est réduit de 2,4 points, par rapport à 2022, pour ressortir à 7,5% du PIB, résultant d'une stabilisation des exportations associée à une diminution des importations. Quant à la situation monétaire, elle est caractérisée par un ralentissement du rythme de progression de la masse monétaire, ressorti à 3,5% en 2023 contre 11,5% en 2022, en liaison avec la dégradation des actifs extérieurs nets, atténuée par la hausse des créances intérieures.

Les prévisions macroéconomiques pour 2024 reposent sur la bonne tenue de la production agricole, le démarrage de la production de pétrole au Sénégal et le début d'exportation du pétrole brut au Niger via le pipeline du Bénin mais également la conduite efficace des réformes dans le domaine des finances publiques dans la plupart des Etats membres. Ainsi, le taux de croissance économique de l'Union est attendu à 7,3% en 2024, en lien avec le maintien du dynamisme dans l'ensemble des secteurs. Dans ce contexte, la détente des prix à la consommation observée depuis l'année dernière devrait se poursuivre, avec une évolution en dessous de 3%, sous

l'effet de la hausse de la production du secteur primaire lors de la campagne agricole 2023/2024 et de la baisse des prix des produits alimentaires et énergétiques importés.

Au niveau des finances publiques, il est attendu, en 2024, une réduction du déficit budgétaire global qui représenterait 4,1% du PIB, dons compris et 5,2% du PIB, hors dons, en liaison avec une mobilisation plus importante des recettes, conjuguée à une bonne maîtrise des dépenses. Le taux d'endettement de l'Union ressortirait à 58,4% en 2024 contre 59,1% en 2023.

Les échanges extérieurs de l'Union en 2024 seraient caractérisés par un déficit courant de 4,2%. Toutefois, le solde global de la balance des paiements serait excédentaire de 776,3 milliards de FCFA. Quant à la situation monétaire, il est prévu, à fin décembre 2024, une hausse de 8,0% de la masse monétaire, portée par les créances intérieures et la consolidation attendue des actifs extérieurs nets.

Toutefois, des risques pèsent sur ces perspectives à cause notamment de la persistance de la crise sécuritaire dans la zone du Sahel avec possibilité d'extension aux pays côtiers, mais également, la situation socio-politique dans certains Etats membres, la crise au Moyen Orient et la poursuite de la guerre en Ukraine.

Le Conseil a adopté les projets de textes ci-après :

- Recommandation relative aux orientations de politique économique des États membres pour l'année 2025 ;
- Décision portant adoption d'un Plan d'actions révisé pour la mobilisation optimale des recettes fiscales dans les Etats membres. La révision de ce plan d'actions, adopté en 2019, a pour objectif d'optimiser la mobilisation des recettes fiscales et de relever le taux de pression fiscale dans l'Union ;

- Décision portant adoption des guides à l'usage des juridictions financières de l'UEMOA. Cette Décision a pour objectif principal l'harmonisation des méthodes et des procédures de contrôle juridictionnel, d'audit de conformité, d'audit financier et d'audit de la performance des juridictions financières de l'espace UEMOA ;
- Rapport annuel de contrôle des comptes et de gestion des Organes de l'Union, au titre de l'exercice 2022 ;
- Règlement portant approbation des comptes financiers des Organes de l'Union ainsi que les décisions donnant décharge de gestion, pour l'exercice 2022, à l'Ordonnateur Principal et au Comptable Principal des Organes de l'UEMOA.

• Au titre de l'AMF-UMOA

Le Conseil des Ministres de l'Union a approuvé les comptes annuels de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA pour l'exercice 2023 et a décidé de l'affectation du résultat bénéficiaire qui en découle.

• Au titre de la BCEAO

Les Ministres ont :

- adopté le Projet de Décision relatif au remplacement du représentant de la Guinée-Bissau au sein du Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA ;
- examiné et approuvé les résultats des travaux de la Commission Spéciale pour la sélection du Contrôleur National de la BCEAO pour le Niger au titre des exercices 2024 à 2029 ;
- examiné l'état d'adoption des textes communautaires de l'UMOA et recommandé l'accélération du processus de leur insertion dans les ordonnancements juridiques nationaux.

• Au titre de la BOAD

Le Conseil a approuvé les modalités de mise en place d'un concours financier, assorti d'une garantie de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA).

Démarrage de la phase pilote du système de paiement instantané interopérable



Dans le cadre de la promotion de l'inclusion et de l'innovation financières dans l'UEMOA, la BCEAO a officiellement lancé le 22 juillet 2024, la phase pilote du système de paiement instantané interopérable. Conforme aux normes internationales en matière de sécurité des systèmes de paiement, cette infrastructure financière, fluide et sécurisée répond à une demande croissante de services financiers plus rapides, plus accessibles et plus inclusives. Elle permet la facilitation des transactions entre les différents acteurs économiques quel que soit le type de compte (bancaire, mobile money, etc.), le service utilisé (agrégateur, distributeur, etc.) ou le canal de paiement (DAB/GAB, TPE, MPOS, QR code, etc.).

Vingt-cinq (25) institutions financières de l'Union ont été sélectionnées pour la phase pilote afin de tester, en conditions réelles, le bon fonctionnement de l'infrastructure en vue de s'assurer de la compatibilité de leurs systèmes avec les spécifications définies. Au mois d'août 2024, soixante-cinq (65) autres participants ont rejoint cette phase pilote, portant le nombre total d'institutions participantes à quatre-vingt-dix (90)¹, dont soixante-sept (67) banques, neuf (9) établissements de monnaie électronique et quatorze (14) systèmes financiers décentralisés.

Cette phase comprend deux (2) étapes à savoir : (i) des simulations de transactions du 22/07/2024 au 04/10/2024 et (ii) des opérations réelles à partir du 07/10/2024.

Une fois mis en œuvre, le système de paiement sera opérationnel en continu soit 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et permettra d'effectuer des transactions telles que le virement ou le prélèvement instantanés. Toutes les banques, les émetteurs de monnaie électronique, les institutions de microfinance ou les établissements de paiement connectés au système interopérable pourront procéder à des transactions en temps réel entre eux.

Pour leur part, les usagers pourront effectuer des transferts et des paiements vers les comptes des bénéficiaires malgré la diversité des institutions financières, d'où l'interopérabilité. Le caractère instantané du système permettra aux bénéficiaires de recevoir et de disposer de liquidité de manière immédiate. En outre, les paiements marchands pourront s'effectuer auprès des commerçants disposant d'un QR Code interopérable et il sera procédé à la standardisation de la fourniture des services financiers aux entreprises. Ces dernières bénéficieront ainsi de la réduction des délais de traitement et de l'amélioration de leur trésorerie.

¹ dont vingt-trois (23) pour le Sénégal

Préparation de la 10^{ème} édition de la Revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires



La Commission de l'UEMOA a organisé en juin 2024 à Lomé (Togo), un atelier de partage et d'information en vue de la préparation de la 10^{ème} édition de la Revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires.

Les neuf (9) éditions précédentes (2014-2023) ont été un franc succès et ont permis une forte adhésion des États membres. Elles ont contribué à raffermir et à dynamiser le dispositif national de suivi de la mise en œuvre des textes communautaires, tant sur le plan de leur transposition que de leur application effective.

Ainsi, les Chefs d'État et de Gouvernement ont pris note de l'amélioration continue du taux global de mise en œuvre des réformes. A cet effet, ils ont recommandé à la Commission et aux États membres de poursuivre et de pérenniser l'exercice de la revue en vue de consolider les acquis ainsi capitalisés.

La rencontre a permis de :

- faire le bilan de la revue annuelle 2023 ;
- examiner conjointement les dispositions pertinentes des textes à évaluer ;

- passer en revue les programmes et projets communautaires ;
- adopter un calendrier consensuel pour l'édition 2024 ;
- assurer une bonne appropriation de la méthodologie d'évaluation des réformes et programmes communautaires par toutes les parties prenantes.

Il est également attendu une analyse critique et objective des textes communautaires faiblement ou non transposés dans la plupart des États membres pour recenser les difficultés et les contraintes majeures liées à leur mise en œuvre. Enfin, un mécanisme de réactualisation ou d'amélioration de la mise en œuvre des textes communautaires identifiés sera proposé.

Enfin, la rencontre a été marquée par des échanges sur les résultats issus du calcul de l'Indice d'Engagement des États membres dans l'intégration régionale. Cet indice constitue un chantier phare de la Commission et des États membres pour valoriser les résultats de la revue.

Premier colloque du comité scientifique de AMF-UMOA



L'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) a organisé le premier Colloque de son Comité Scientifique sur le Thème « Contribution de la recherche scientifique au développement du marché financier régional pour le financement des économies de l'Union ». La rencontre s'est tenue à l'Université Amadou Mahtar MBOU de Diamniadio au Sénégal en juillet 2024.

Le Colloque a réuni plus de cinq cents (500) participants composés de chercheurs, de professionnels du marché financier, de responsables des universités et grandes écoles de l'Union et des partenaires du monde universitaire, provenant des huit (8) États membres de l'UEMOA.

L'objectif de cet évènement était d'échanger sur les travaux de recherche menés par d'éminents professeurs sur le marché financier régional.

Plusieurs papiers académiques ont fait l'objet de présentations et de discussions. Il s'agit de ceux dont les thématiques portent sur : (i) Données, traitement de données et Marché financier ; (ii) Inclusion financière ; (iii) Présentation de AMF-UMOA ; (iv) Performance de la BRVM ; (v) Culture boursière et (vi) Attractivité et Efficience du Marché financier.

Par ailleurs, des panels de haut niveau suivants ont été organisés pour mettre l'accent sur :

- l'importance des données statistiques pour le marché financier régional : contribution des Instituts nationaux des Statistiques et
- la contribution du monde académique dans le développement de la culture boursière dans l'UEMOA.

Ces panels ont été de très haute facture avec beaucoup d'enseignement pour les autorités en charge du marché financier régional ainsi que pour l'ensemble des invités présents au colloque.

Globalement, cette première édition du colloque Scientifique de l'AMF-UMOA a été une très grande réussite. L'ensemble des papiers présentés et discutés ont été bien appréciés par les passionnés de la finance de marchés plus particulièrement, par les acteurs du marché financier régional de l'Union. Ce qui met en évidence l'importance de la recherche scientifique dans le développement du marché financier régional de l'UMOA.



Opérationnalisation du Centre national d'alerte précoce et de réponse aux risques sécuritaires



Aux fins de répondre aux exigences de l'Article 58 du traité révisé de 1993, un système d'observation de la paix et de sécurité régionale ou Système d'Alerte précoce a été institué pour la prévention des conflits et des crises socio-politiques. Ce Système d'Alerte précoce de la CEDEAO est un élément constitutif de l'architecture paix et sécurité de la sous-région et comprend un Centre régional basé à Abuja (Nigéria) et des Centres nationaux chargés de la coordination de la réponse aux risques sécuritaires dans les États membres. C'est ainsi que les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO ont adopté un cadre stratégique pour la mise en place de mécanismes nationaux d'alerte précoce lors de la 45^{ème} session ordinaire tenue à Accra le 14 juillet 2014. Cette décentralisation a pour objectif de mettre davantage l'accent sur la responsabilisation et l'autonomisation des populations locales dans la prévention des menaces qui pèsent sur elles en mettant en place un environnement vital de dialogue permanent et de médiation.

En outre, l'évaluation du Mécanisme d'Alerte Précoce et de Réponse de la CEDEAO en 2013 a permis d'identifier les insuffisances suivantes :

- un fossé de plus en plus important entre l'alerte et la réponse matérialisé par la plupart des conflits dans la région, même si les signes précurseurs ont été identifiés

sans pour autant qu'une intervention efficace s'ensuive ;

- la faiblesse de l'architecture paix et sécurité régionale entre les niveaux national, régional et continental pour plus de cohérence dans les interventions.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement du Sénégal a décidé d'opérationnaliser son centre national et de le placer sous l'autorité du Ministère de l'Intégration Africaine et des Affaires Étrangères (MIAAE) suivant le Décret N°2024/940 du 05 avril 2024 portant répartition des services de l'État et du contrôle des établissements publics. A ce titre, un groupe de travail (task-force) a été mis sur pied afin de procéder à la mise en place dudit centre, au plus tard, en janvier 2025. Ce groupe, composé des différents ministères concernés, a pour mission principale de coordonner et de faciliter la mise en place du centre national sous la coordination du Bureau national de la CEDEAO (BNC). Dès lors, une première réunion de la task-force tenue le 23 juillet 2024 au Ministère de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères (MIAAE), a permis de dégager les bases nécessaires pour le bon déroulement de la feuille de route relative à la mise en place du centre.

Pour rappel, sur les quinze (15) États membres de la CEDEAO, quatre (4) ne disposent toujours pas de centre national d'alerte précoce et de réponse.

Audience du Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération du Sénégal avec Madame la Commissaire aux Affaires économiques et de l'Agriculture de la Commission de la CEDEAO



Le 29 juillet 2024, le Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération, Monsieur Abdourahmane SARR a reçu en audience une délégation de la CEDEAO. La mission est conduite par Madame Massandjé TOURE-LITSE, Commissaire aux Affaires économiques et de l'Agriculture de la CEDEAO.

L'objectif de la mission est d'échanger sur l'état de mise en œuvre des politiques macroéconomiques et du programme de coopération monétaire de la CEDEAO.

Pour rappel, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques macroéconomiques et du programme de coopération monétaire de la CEDEAO, c'est le département en charge de l'Économie, du Plan et de la Coopération qui, à travers la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE), assure le suivi et la coordination des activités relatives : (i) à la surveillance multilatérale et au marché commun, en collaboration avec les services compétents des ministères techniques et (ii) à la mise en œuvre des projets intégrateurs inscrits dans le Programme communautaire de la CEDEAO (PCD).

Au titre de la surveillance multilatérale, la coordination des activités est assurée par le Comité national de coordination (CNC) mis en place dans tous les États membres. A cet effet, conformément aux orientations du nouveau Pacte de Convergence et de Stabilité Macroéconomique (PCSM) entre les États membres de la CEDEAO, le Sénégal élabore des rapports trimestriels, un rapport annuel et un Programme Pluriannuel de Convergence (PPC) qui sont transmis régulièrement à la Commission de la CEDEAO.

Il convient de rappeler que la mise en œuvre du nouveau PCSM, adopté en juin 2021 comprenait deux phases : (i) une phase de Convergence du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 ; et (ii) une phase de Stabilité à partir du 1^{er} janvier 2027. Le nouveau PCSM exige que les États membres respectent tous les quatre critères de convergence principaux de manière durable sur les trois dernières années de la phase convergence allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Les rapports sont élaborés sous la coordination technique de la Direction de la Prévision et des Études économiques (DPEE),

qui assure la présidence et sont soumis pour examen et validation au CNC_CNPE avant transmission à la Commission de la CEDEAO. Le Comité regroupe l'ensemble des services techniques compétents des ministères en charge de l'économie, des finances et du budget mais également des ministères sectoriels (agriculture, mines, énergie...).

Au titre de l'union douanière, le comité national de gestion du Tarif extérieur commun (TEC) suit la mise en œuvre de l'application effective du TEC, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Les activités portent sur le suivi et l'évaluation de l'application effective du TEC CEDEAO mais également sur le soutien et l'orientation des entreprises en difficultés afin qu'elles puissent bénéficier des mesures d'accompagnement ou de protection mises en place, à cet effet.

Au titre de la coordination technique des projets communautaires, le Comité national assure le suivi de l'exécution des projets du PCD au plan national ; la mise en cohérence du PCD avec les programmes d'investissement publics nationaux ou tout autre document d'orientation stratégique ; la collecte et le traitement des informations sur l'état d'exécution physique et financière des projets intégrateurs inscrits par le Sénégal.

La rencontre a permis d'aborder les questions relatives, notamment, à : la tenue du Conseil de convergence, instance pour l'évaluation des programmes soumis par les Etats membres ; la mise en œuvre de la feuille de route pour le lancement de l'ECO et l'évaluation du PCD.



Audience du Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération du Sénégal avec le Commissaire en charge des Politiques économiques et de la Fiscalité intérieure de la Commission de l'UEMOA



Le Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération M. Abdourahmane SARR, a reçu en audience, en août 2024, une délégation de l'UEMOA conduite par Monsieur Mouhamadou GADO, Commissaire chargé des Politiques économiques et de la Fiscalité intérieure, en présence de Mme Aisse KABO SIDIKOU, Représentante-résidente de la Commission de l'UEMOA à Dakar.

L'objectif de la mission est de collecter des informations sur les nouvelles priorités nationales, d'informer les nouvelles autorités sur les chantiers de l'Union, les enjeux et défis y relatifs et de recueillir les orientations en vue de leur prise en charge au niveau de l'Union.

La rencontre a permis de revenir spécifiquement sur la mise en œuvre des réformes dans le domaine notamment de la convergence économique. En effet, l'application du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité a été suspendue temporairement par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union depuis le 27 avril 2020. Ainsi un nouveau pacte de convergence prenant en compte les défis actuels des Etats membres a été élaboré dans le but de contribuer au renforcement de la stabilité macroéconomique de l'Union. Le Sénégal a validé les

propositions du projet de nouveau Pacte en attendant son adoption par les autorités de l'Union. Ainsi, conformément aux dispositions de la Recommandation n°02/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020, relative aux modalités d'exercice de la surveillance multilatérale, le Sénégal élabore ses rapports trimestriels de la surveillance multilatérale en attente de l'adoption du nouveau Pacte. Ses rapports sont transmis régulièrement et conformément aux modalités définies, à cet effet. Le rapport trimestriel et la mise à jour de la plateforme de BDSM au titre du deuxième trimestre 2024 sont en cours de validation. Le rapport sur la situation économique et financière à moyen terme (RSEFMT 2025-2029) fera le point sur les performances 2023, les estimations pour 2024 et les prévisions 2025-2029. Il devrait être transmis au plus tard le 31 octobre 2024.

Par ailleurs, la mission a abordé la finalisation des textes relatifs à la mise en place du Fonds de stabilisation macroéconomique, les préoccupations relatives au suivi du deuxième Programme économique régional (PER II), notamment la disponibilité du rapport pays et les travaux préparatoires du lancement du troisième Programme économique régional (PER III).

Pertinence du ciblage de l'inflation dans le cadre du projet de monnaie unique de la CEDEAO

L'intégration monétaire est l'un des principaux objectifs de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Afin de réaliser cet objectif, plusieurs démarches ont été entamées conduisant ainsi à l'adoption d'une feuille de route pour le lancement de la monnaie unique, lors de la 5^{ème} session du Conseil de Convergence, le 25 mai 2009, à Abuja au Nigéria. A cet égard, plusieurs activités ont été définies dont la coordination est confiée à l'Agence monétaire de l'Afrique de l'ouest (AMAO).

Cette feuille de route est un cadre cohérent de réalisation des conditions devant favoriser la création d'une monnaie unique solide et viable. Elle comprend plusieurs programmes allant de la convergence macroéconomique au lancement de la monnaie unique, en passant par l'harmonisation du cadre de politique monétaire. Toutefois, il est noté des retards dans sa mise en œuvre en raison notamment des difficultés relatives à la mobilisation des ressources et à la conjoncture internationale instable.

Compte tenu de ces difficultés, une nouvelle feuille de route² et un nouveau Pacte de Convergence et de Stabilité macroéconomique (PCSM) ont été adoptés par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, le 19 juin 2021. L'objectif est de guider le processus d'unification monétaire à l'horizon 2027. Dans ce nouveau pacte, les États membres de la CEDEAO sont invités à satisfaire, sur une base soutenable, les critères de convergence. Ce pacte comprend deux phases à savoir la phase de convergence (allant jusqu'au 31 décembre 2026) et la phase de stabilité (commençant à partir du 01 janvier 2027).

Toutefois, avec les crises multiformes³ qui ont fortement impacté les économies de la zone en provoquant de nouvelles perturbations au niveau des chaînes d'approvisionnement. Les pressions inflationnistes se sont accentuées dans la région. Elles sont principalement imputables à la hausse du prix de l'énergie, du carburant et des denrées alimentaires. Dans ce contexte, le taux d'inflation de la CEDEAO s'est situé à 19,8% en 2023 après 17,1% en 2022. L'inflation de la région est plus marquée dans la ZMAO où le taux s'est établi à 26,4% en 2023 contre 20,1% en 2022, tirée principalement par le Ghana (40,3%) et le Nigéria (24,7%). L'UEMOA et le Cap-Vert quant à eux, enregistrent les plus faibles niveaux d'inflation de la région (3,7% chacun en 2023). En outre, six (6) pays de l'UEMOA et le Cap-Vert ont respecté le critère relatif à l'inflation en 2023, contre deux (2) et la Cap-Vert en 2022. Sur les deux (2) années, aucun des pays de la ZMAO n'a respecté ce critère.

Dans ce contexte et en perspective de la réalisation du projet de monnaie unique, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a adopté le ciblage d'inflation comme cadre de politique monétaire de la future Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest (BCAO), lors de sa 55^{ème} Session ordinaire en juin 2019 à Abuja. Le ciblage de l'inflation est un cadre de politique monétaire qui consiste pour une banque centrale de fixer et d'annoncer publiquement un objectif de taux d'inflation spécifique et de s'engager à orienter l'inflation réelle vers cet objectif en recourant à des instruments de politique monétaire. Toutefois, la CEDEAO est caractérisée par une hétérogénéité en termes de cadre de politique monétaire. Le cadre de politique monétaire de la Banque Centrale des États de l'Afrique de

² Voir les dix programmes de la feuille de route

³ Covid 19, tensions géopolitiques (guerre russo-ukrainienne), choc climatique, etc.

l'Ouest (BCEAO) est construit autour du canal du crédit et du taux d'intérêt. C'est un cadre qui répond globalement aux exigences de celui prévu pour la future BCAO. Le cadre de politique monétaire de la Banque centrale de la République de Ghana (BoG) est le ciblage de l'inflation. La majeure partie des autres banques centrales de la Communauté ont comme cadre de politique monétaire le ciblage monétaire. La Banque centrale du Cap Vert applique un cadre de politique monétaire basé sur le ciblage du taux de change.

Ainsi, l'objectif de l'étude est d'évaluer la pertinence du ciblage de l'inflation comme cadre de politique monétaire de la future banque centrale en perspective du lancement de la nouvelle monnaie unique en 2027.

Il s'agira dans un premier temps d'analyser les cadres de politique monétaire des banques centrales de la CEDEAO, ensuite d'évaluer la pertinence du ciblage d'inflation dans les pays membres et enfin de présenter le programme d'harmonisation des cadres de politique monétaire pour la future monnaie de la CEDEAO.

I. Analyse des cadres de politique monétaire des banques centrales des États membres de la CEDEAO

L'objectif de cette section est d'analyser les cadres de politique monétaire au sein de la CEDEAO.

I.1. Cadre de politique monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de la banque centrale de la République de Ghana (BoG)

Le cadre de politique monétaire de la BCEAO est construit autour du canal du crédit et du taux d'intérêt. C'est un cadre qui répond globalement aux exigences de celui prévu pour la future BCAO qui est le ciblage de l'inflation. Le cadre de politique monétaire de la BoG est axé sur le ciblage de l'inflation depuis 2002.

Cependant, malgré le fait que la BCEAO et la BoG appliquent un cadre assez similaire, il n'en demeure pas moins que l'UEMOA évolue dans un système de change fixe dans lequel le franc CFA est la monnaie commune aux huit (8) États membres. Par contre, le Ghana pratique un système de change flexible avec le Cédi comme monnaie nationale. Si pour la BCEAO la cible d'inflation est de 2% ($\pm 1\%$), elle est de 8% ($\pm 2\%$), pour la BoG. En outre, la BCEAO⁴ et la

BoG jouissent toutes les deux d'une indépendance opérationnelle. En d'autres termes, il n'y a pas d'implication du Gouvernement dans les décisions de la BCEAO. Il est interdit à la BCEAO d'accorder des crédits aux organismes publics⁵ (suppression des avances statutaires aux États membres par la BCEAO contribuant ainsi au maintien de l'inflation). Au Ghana, la BoG continue toujours de financer le déficit budgétaire du gouvernement et cela pourrait avoir comme conséquence l'augmentation de la quantité de monnaie en circulation et donc une hausse significative de l'inflation.

I.2. Cadre de politique monétaire des autres banques centrales de la CEDEAO

En dehors de la BCEAO et de la BoG, la majeure partie des autres banques centrales appliquent le ciblage monétaire qui est une politique monétaire par laquelle une banque centrale rend public un objectif de croissance de la masse monétaire. Toutefois, ces banques centrales diffèrent dans l'utilisation des instruments pour atteindre leurs objectifs.

⁴ Voir article 4 des Statuts de la BCEAO

⁵ Voir articles 23 et 36 des Statuts

Le cadre de politique monétaire de la Banque centrale du Nigéria (CBN) a commencé par le ciblage du taux de change en 1959 puis a migré vers le ciblage monétaire en 1974. Toutefois, la CBN est en train de prendre des mesures pour entamer le ciblage d'inflation en 2024. La Banque centrale de la Gambie (CBG) a opté pour un cadre de ciblage monétaire avec trois (3) cibles : la monnaie de réserve comme cible opérationnelle, la monnaie au sens large comme cible intermédiaire et l'inflation comme cible ultime. La banque fixe dès lors des cibles pour les principaux agrégats monétaires conformément à son objectif d'inflation.

La Banque centrale de la Sierra Leone (BSL) et la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) appliquent un cadre de ciblage d'agrégats monétaires. Mais la différence est que la BCRG agit sur la base monétaire qui est

l'objectif opérationnel pour mieux maîtriser l'inflation et se fixe un objectif intermédiaire de masse monétaire. Tandis que pour la BSL, la monnaie de réserve constitue la cible opérationnelle et la monnaie au sens large la cible intermédiaire.

Le cadre de politique monétaire de la Banque centrale de Cabo Verde (BCV) est basé sur le ciblage du taux de change. Le cadre opérationnel considère les taux d'intérêt comme un objectif opérationnel, la stabilité du taux de change comme un objectif intermédiaire et le maintien de la stabilité des prix comme l'objectif final. La Banque centrale du Libéria (BCL) fait un ciblage du taux de change puisqu'à l'heure actuelle, c'est la seule variable disponible qu'elle peut cibler afin d'affecter les conditions monétaires de manière significative.

II. Analyse de la pertinence du ciblage d'inflation dans les pays de la CEDEAO

L'objectif de cette partie est d'analyser l'évolution des taux d'inflation dans les pays de la CEDEAO durant la période 2000-2023.

II.1. Analyse de la dynamique inflationniste dans l'UEMOA et au Ghana

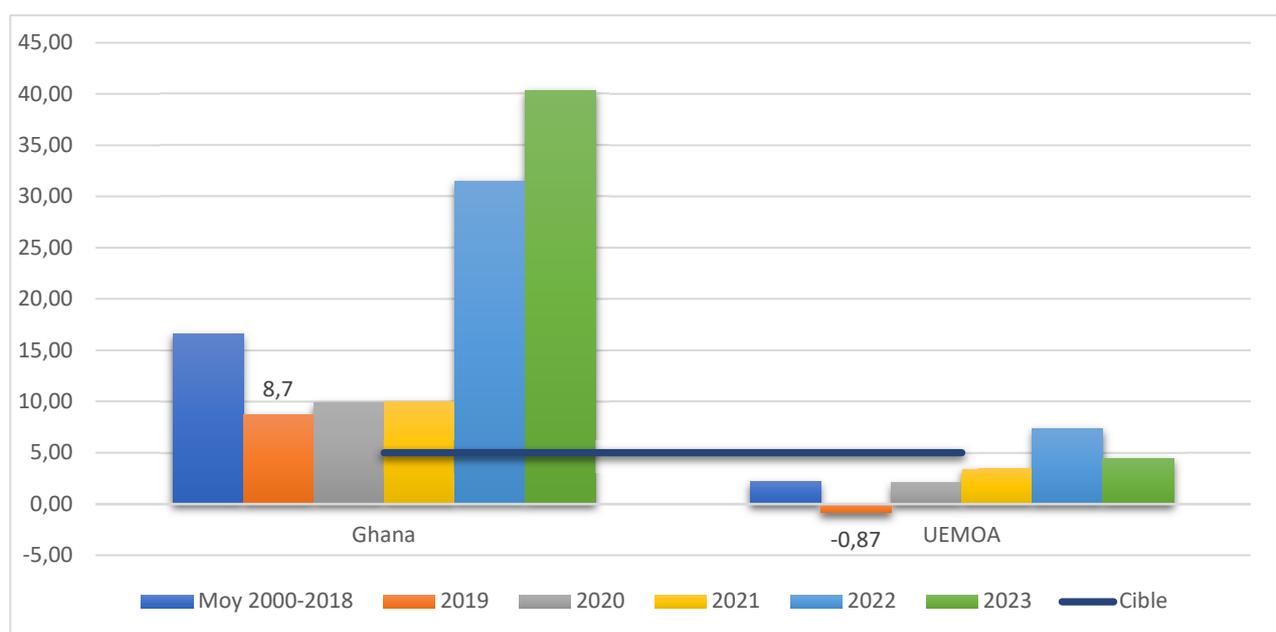
Sur la période 2000-2018, le niveau moyen de l'inflation dans la zone UEMOA est resté inférieur à la cible de 5% de la CEDEAO avec un taux de 2,5%. Ce taux peut être justifié en grande partie par la fixité du régime de change de l'union. Pour le Ghana, seul pays de la CEDEAO hors UEMOA appliquant le ciblage d'inflation, les niveaux ont globalement été supérieurs à la cible de 5%, soit un taux moyen de 16,6%.

En revanche, en 2020, les prix se sont légèrement inscrits à la hausse, en lien avec la pandémie de COVID-19. Ainsi, l'UEMOA et le

Ghana ont respectivement enregistré des taux de 2,07% et 9,9% contre -0,8% et 8,7% en 2019. Ces hausses se sont globalement accentuées en 2021 et 2022 en raison de la perturbation des chaînes d'approvisionnement dues aux tensions géopolitiques. Sur ces deux années, les taux d'inflation sont chiffrés à 3,4% et à 7,3% pour l'UEMOA et 10,0% et 31,5% pour le Ghana.

En 2023, les évolutions des prix sont restées mitigées. En effet, dans la zone UEMOA, un recul est noté avec un taux de 4,4%. Cette détente est expliquée par l'augmentation des taux directeurs de la BCEAO et les mesures des États pour lutter contre la vie chère. Par contre, pour le Ghana, les tensions inflationnistes se sont exacerbées portant le taux à 40,3%. Ceci est en lien avec la dépréciation des taux de change et les tensions sur les prix des biens énergétiques.

Graphique 1 : Evolution du taux d'inflation annuelle moyen en % dans l'UEMOA et au Ghana



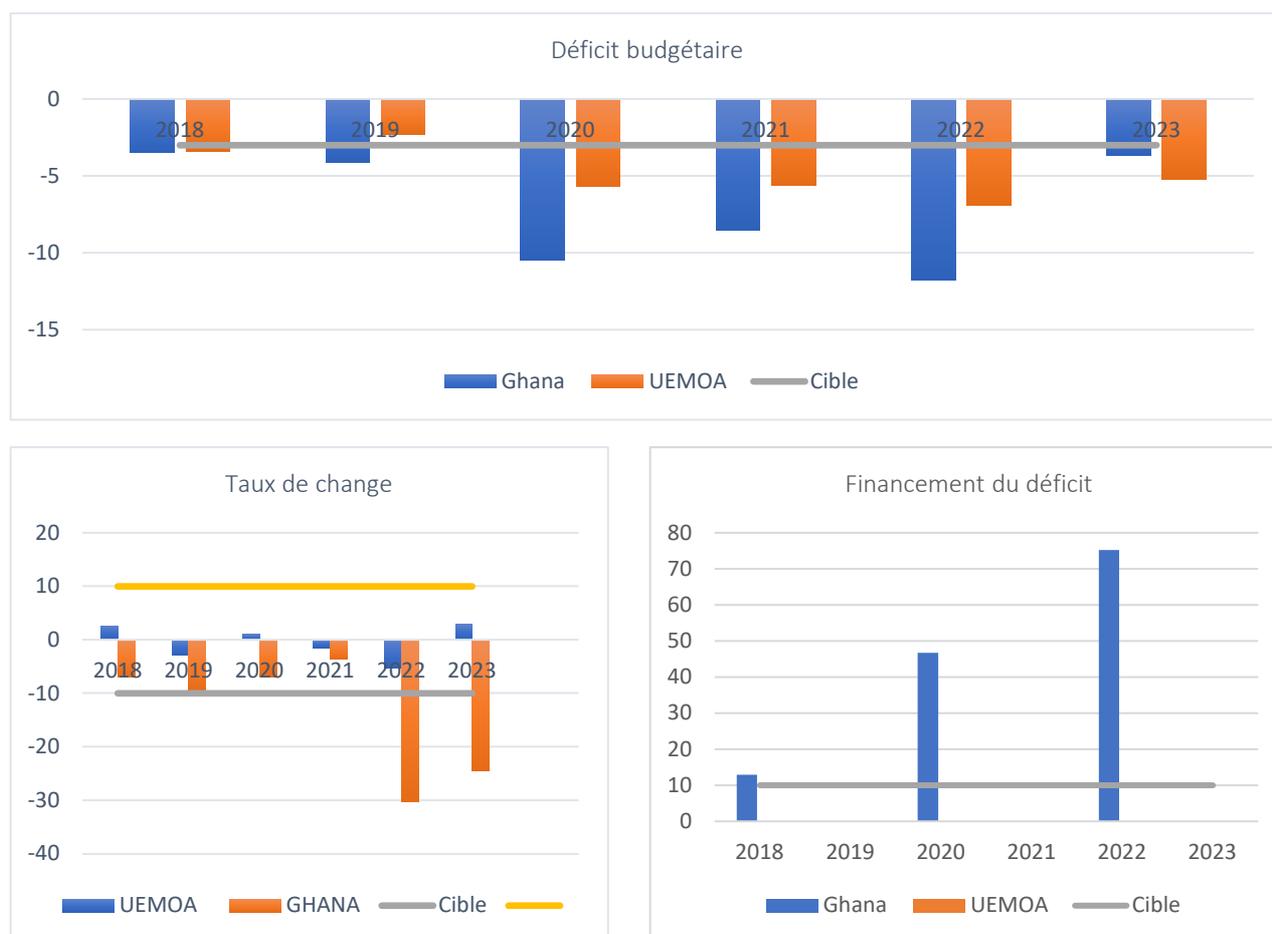
Source : Rapport de convergence de la CEDEAO, 2023

Au regard de ce qui précède, la prise en compte de plusieurs autres indicateurs macroéconomiques, permet d'expliquer la différence entre la dynamique de l'inflation entre l'UEMOA et le Ghana. Il s'agit notamment du taux de change, du déficit budgétaire et de son financement direct par la Banque centrale. L'analyse se focalise, cependant sur la période allant de 2018 à 2023. Une première explication de cette différence de niveau d'inflation pourrait être liée à la variation des taux de change due à la différence de régime de change entre le Ghana et les pays de l'UEMOA. En effet, même s'il est noté qu'avant les crises, les taux de change n'ont varié que modérément, le Cédi ghanéen et le FCFA se sont dépréciés dans des proportions inférieures à la limite de -10% par rapport à l'UCAO. Toutefois, la variation du taux de change est restée largement plus important au Ghana par rapport à l'UEMOA, sur toute la période.

De plus, à partir de 2022, le taux de change du Ghana est passé de -3,6% en 2021 à -30,2% en 2022 puis à -24,4% en 2023. Le FCFA s'est aussi déprécié durant cette période mais toujours avec une variation comprise entre -10% et +10%.

Une deuxième explication de la différence de taux d'inflation des deux banques centrales ayant pratiquement le même cadre de politique monétaire pourrait être le lien entre le déficit budgétaire et son financement. En effet, au Ghana, le niveau élevé du déficit budgétaire justifie son recours important au financement par la BoG. Ce qui pourrait entraîner une augmentation de la quantité de monnaie en circulation et donc de l'inflation. Alors que dans l'UEMOA, la BCEAO a arrêté de financer le déficit budgétaire depuis 2003, conduisant à une meilleure maîtrise de l'inflation.

Graphique 2 : Évolution de quelques grandeurs macroéconomiques entre le Ghana et l'UEMOA



Source : Rapport de convergence macroéconomique CEDEAO, auteur

II.2. Évolution de l'inflation dans les autres pays membres de la CEDEAO

Dans les autres pays de la CEDEAO, les taux d'inflation demeurent généralement élevés avec des trajectoires mitigées. Il convient de préciser qu'en dehors du Cap Vert, tous les autres pays évoluent dans un régime de change flottant. Excepté le Cap Vert, les taux d'inflation de ces économies excèdent globalement le seuil de 5% de la CEDEAO. Le Cap Vert, évoluant dans un système de change fixe par rapport à l'euro, est le seul pays de la CEDEAO hors UEMOA à enregistrer des taux d'inflation annuels moyens inférieurs à la cible. Il demeure ainsi le meilleur exemple parmi ces pays, en termes de respect du critère de convergence relatif à l'inflation. Le régime de change fixe du Cap-Vert favorise la stabilité de ses prix en protégeant ainsi la valeur de sa monnaie nationale.

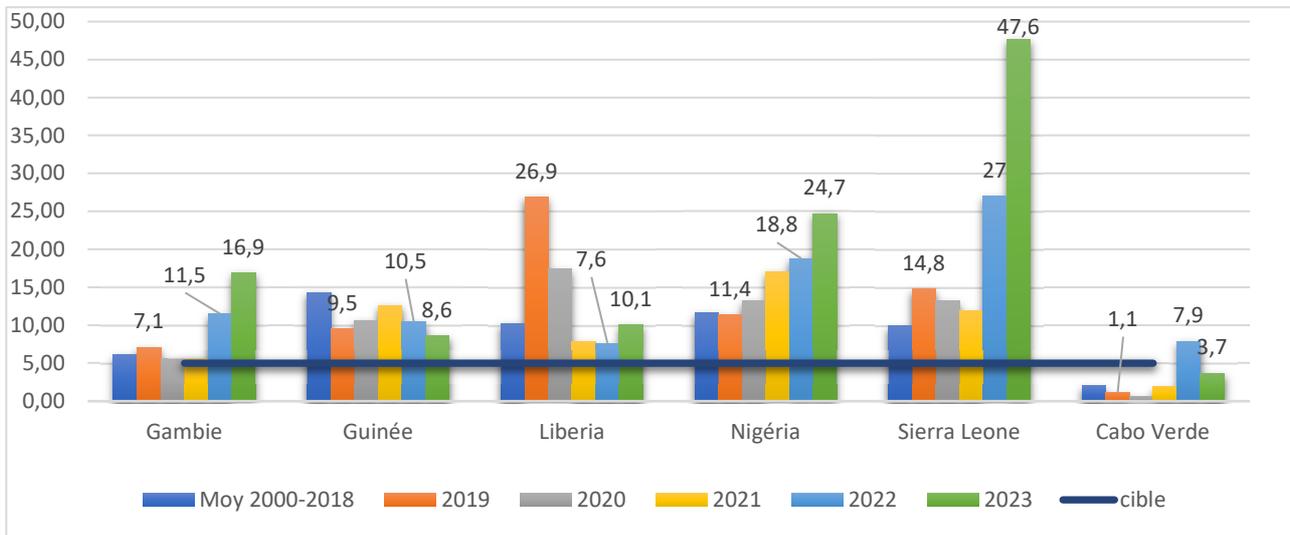
En 2023, l'inflation a augmenté en Sierra Leone (47,6% contre 27,0% en 2022), au Nigéria (24,7% contre 18,8% en 2022), en Gambie (16,9% contre 11,5% en 2022) et au Libéria (10,1% contre 7,6% en 2022). En revanche, elle s'est repliée en 2023 en Guinée (8,6% contre 10,5% en 2022) et au Cap Vert (3,7% contre 7,9% en 2022) principalement en raison de la baisse des prix des produits énergétiques et de la modération des prix des denrées alimentaires sur le marché international.

Au Nigéria, première économie de la zone, le taux d'inflation n'a jamais atteint un niveau inférieur à la cible de 5%. En 2023 particulièrement, la hausse est expliquée par l'augmentation du coût des carburants à la suite du retrait des subventions sur les carburants, de la hausse des prix des denrées alimentaires et

des effets induits par le taux de change. C'est pratiquement le cas dans les autres pays de la

Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO).

Graphique 3 : Evolution du taux d'inflation annuelle moyenne dans les autres pays de la CEDEAO



Source : Rapport de Convergence macroéconomique de la CEDEAO, 2023, calculs auteur

III. Harmonisation des cadres de politique monétaire dans la CEDEAO

La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a adopté le ciblage de l'inflation comme cadre unique de politique monétaire de la future union monétaire de la CEDEAO (lors de la 55^{ème} Session ordinaire en juin 2019 à Abuja. Le cadre consiste en un ciblage souple de l'inflation avec une composante « contretendance », qui implique une intervention de la banque centrale pour atténuer la forte volatilité à court terme sur les marchés des changes sans résister aux variations directionnelles à long terme du taux de change. Des efforts sont en train d'être fournis pour assurer l'opérationnalisation du cadre commun de politique monétaire de la BCAO ainsi que pour l'élaboration d'un plan d'actions pour l'adaptation par les États membres. En outre, étant donné que le ciblage de l'inflation a été adopté comme cadre de politique monétaire de la BCAO, une clarification a été apportée sur le fait que l'objectif d'inflation était l'inflation globale et non l'inflation sous-jacente.

Dans la CEDEAO, la cible d'inflation retenue dans le cadre des critères de convergence est de 5%. Par la suite une étude réalisée par

l'AMAO a indiqué qu'une cible d'inflation de 6% avec une marge symétrique de 3% serait le plus adaptée dans ce contexte de crises afin que l'objectif de convergence des taux d'inflation soit réalisé. Ces deux objectifs d'inflation ont fait l'objet de débat. Certains se sont interrogés sur laquelle des deux cibles devrait être privilégiée et d'autres ont estimé que ces dernières, bien que fondées sur des études réalisées, n'étaient peut-être pas encore compatibles avec la conjoncture actuelle. Tout compte fait, ces études doivent tenir compte du fait que la dynamique de l'inflation dans les pays de l'UEMOA est généralement faible tandis que dans la ZMAO, de fortes pressions inflationnistes sont observées.

Compte tenu de la persistance de l'inflation dans certains États membres, il est nécessaire de s'interroger sur les défis réels à relever pour réaliser la cible souhaitée. L'adoption du ciblage d'inflation avec toutes ses caractéristiques n'est pas suffisante pour mettre les pays sur la voie souhaitée. En outre, certains auteurs ont souligné que la cible d'inflation proposée dans l'étude pourrait, dans une

certaines mesures, freiner les perspectives de croissance. Étant donné que les cadres de politique monétaire existants varient d'un État membre à l'autre, il convient d'accélérer les travaux relatifs à l'adoption du cadre de ciblage de l'inflation, en tenant compte de certaines exigences juridiques nécessaires à une telle transition. La BCAO devra disposer de cadres légaux, institutionnels et opérationnels adaptés à la définition et à la mise en œuvre d'une politique monétaire fondée sur le ciblage de l'inflation. De plus, comme l'indique l'étude

de l'AMAO, l'objectif principal du cadre de ciblage de l'inflation est la stabilité des prix ; la croissance économique étant un objectif secondaire. Des inquiétudes ont été exprimées quant au fait que ces deux objectifs pourraient ne pas être suffisants, d'où la nécessité d'envisager l'inclusion de la stabilité financière en tant qu'objectif supplémentaire, dans la mesure où la politique monétaire à elle seule peut parfois s'avérer inefficace pour faire face aux chocs.

Conclusion

En somme, il ressort de l'analyse une certaine diversité de cadres de politique monétaire dans la CEDEAO. Le ciblage de l'inflation est appliqué que par deux banques centrales en l'occurrence la BCEAO et la BoG. Pour la BCEAO, le système de change fixe et la suppression des avances statutaires ont favorisé une stabilité des prix permettant ainsi de pouvoir satisfaire au critère de l'inflation de la CEDEAO. Par contre, la BoG qui évolue dans un régime de change flottant n'est presque jamais parvenu à respecter le seuil de 5%. Cela pourrait être aussi expliqué en partie par le financement du déficit budgétaire par la BoG. Les autres pays de la ZMAO n'appliquent pas le ciblage de l'inflation. Les banques centrales de la plupart de ces pays évoluent dans un système de change flottant et financent une partie du déficit budgétaire de leurs États.

Le niveau d'inflation dans ces pays est généralement très élevé et dépasse globalement la cible de 5%. Le Cap-Vert est le meilleur exemple en termes de respect du critère de convergence relatif à l'inflation en raison de son régime de change fixe.

Ainsi, l'option de choisir un cadre de ciblage de l'inflation pour la future BCAO est pertinente. Toutefois, vu la conjoncture internationale difficile, il faudrait revoir à la hausse la cible d'inflation souhaitée pour permettre aux pays de la ZMAO de la respecter en perspective du lancement de l'ECO en 2027. Par ailleurs, la suppression du financement du déficit budgétaire par les banques centrales serait une solution pour permettre à ces dernières de se doter d'une certaine autonomie afin de contribuer à la stabilité des prix.

Les bienfaits du « laurier »



Le laurier ou « *Laurus nobilis*⁶ » est un arbuste appartenant à la famille des Lauracées. Il est cultivé pour l'ornementation en raison de son magnifique feuillage touffu, ses tiges pouvant atteindre jusqu'à six (6) mètres de hauteur avec ses baies noires violacées.

D'origine méditerranéenne, les feuilles du laurier sont appréciées en raison de l'odeur aromatique qu'elles dégagent. Elles s'utilisent fraîches comme sèches ou en poudre comme condiment pour relever le goût de certains plats ou aromatiser les huiles. Le laurier est consommable également sous forme de tisane chaude comme phytothérapie. Très riche en fer⁷, en magnésium, calcium et vitamines, le laurier consommé modérément est efficace contre l'anémie, favorise une bonne digestion et un bon sommeil grâce à ses vertus sédatives.

Selon certaines croyances, les feuilles de laurier disposées sous l'oreiller chassent les ondes négatives tout en réduisant l'anxiété et l'angoisse⁸ pour une nuit calme et sans cauchemar.

Les Baies du laurier extraites par pression à froid ou solidifiées permettent d'obtenir de l'huile essentielle pour le corps (contre les rhumatismes) et les cheveux. Au Maroc par exemple, les feuilles fraîches sont utilisées pour chasser les mouches de la crinière des chevaux. L'huile essentielle de laurier détient aussi des propriétés apaisantes, antibactériennes et soulage les abcès et irritations.



Pour rappel, durant le Moyen-Âge, les rameaux feuillés de laurier avec leurs baies servaient d'ornement des couronnes pour les savants distingués des universités, les vainqueurs de tournoi romain et les jeunes docteurs d'où le terme « *lauréat* ». Ainsi, le laurier est une plante qui symbolise la paix, la victoire.

⁶ https://fr.wikipedia.org/wiki/Laurus_nobilis

⁷ <https://www.santemagazine.fr/alimentation/aliments-et-sante/aides-culinaires/laurier-tous-les-bienfaits-de-ces-feuilles-vertes-938919>

⁸ https://www.passeportsante.net/fr/Nutrition/EncyclopedieAliments/Fiche.aspx?doc=laurier_nu

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**



Cellule de Suivi de l'Intégration